





Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du **DEGREASER**

09.05.13 Version: 1.0 produit : CONCENTRATE création/révision:

Date de

Ref.Nr.: UDS000033_2_20130509 REF BMS 6330001025

Remplace: UDS000033 20110413

Ceci est la traduction de la fiche de sécurité standard CE, sans inclusions des dispositions juridiques nationales.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEGREASER CONCENTRATE

Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd. Ambersil House - Wylds Road Castlefield Industrial Estate TA6 4DD Bridgwater Somerset United Kingdom

Tel.: +44 1278 727200 Fax.: +44 1278 425644 E-mail: hse.uk@crcind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé: R41: Risque de lésions oculaires graves.

Physique: non-classifié
Environnement: non-classifié
Autres dangers : non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbol(s) de danger : Xi : IRRITANT

×

Phrases de risque (R):

R): R41: Risque de lésions oculaires graves.

Phrases de conseils de prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S25: Éviter le contact avec les yeux.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin

et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Règlement (CE) n°

648/2004 relatifagents de surface anioniques 5 - 15 %

aux

détergents:

 $\begin{array}{ll} \text{agents de surface non ioniques5 - 15 \%} \\ \text{phosphates} & < 5 \% \\ \text{parfums.} & \text{limonene} \end{array}$

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	70		phrase-R*	Notes
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94- 8	252-104- 2	10-30			А
Benzenesulfonic acid, mono-C10-14-alkyl derivs., sodium salts	85117-50- 6	285-600- 2	<20	Xn,Xi	22-38-41	



alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46- 3		1-5	Xn	22-41	
2-aminoéthanol éthanolamine	141-43-5	205-483- 3	0-1	С	20/21/22- 34	А
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46- 3		0-1	Xi	41	
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC- nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
2-aminoéthanol éthanolamine		141- 43-5	205- 483-3	0-1	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B	H332,H312,H302,H314	А
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne							

^{(*} Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux: Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement

avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin

Contact avec la peau : Laver au savon.

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion

Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut entraîner irritation.

Symptômes: maux de gorge, toux.

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées,

vomissements.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves.

Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer

l'étiquette)



Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées Porter un appareil respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs. Assurer une ventilation adéquate Éviter le contact avec la peau et les yeux. Laver à fond après l'usage



Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:		-	-
2-aminoéthanol éthanolamine	141-43-5	VME	1 ppm
		VLE	3 ppm
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procedures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
	Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
la peau et les mains :	Porter des gants
	(néoprène)
les yeux :	Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Vert.
odeur :	Odeur caractéristique
pH:	11.25
Point/intervalle d'ébullition :	100 °C





Point d'éclair : Non applicable.

Vitesse d'évaporation : Non connu.

Limites d'explosion : Non connu.

limite supérieure : Non connu.

Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 1.05 g/cm³ (à 20°C). **Hydrosolubilité :** Soluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C Viscosité : Non connu.

9.2. Autres informations

COV: blank

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

10.4. Conditions à éviter

chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation : Peut entraîner irritation.

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.



Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves.

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LD50 oral rat	> 4000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	9510 mg/kg
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LD50 oral rat	1000-1400 mg/kg
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LD50 oral rat	1000-1400 mg/kg
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

non-classifié

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	EC50 daphnia	1919 mg/l
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LC50 fish	10-100 mg/l
		EC50 daphnia	5-25 mg/l
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LC50 fish	10-100 mg/l
		EC50 daphnia	5-25 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles



SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toute précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce

produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale,

provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: Non classifié comme dangereux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d"expédition: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable.
Risque subsidiaire: Non applicable.
ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d"emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour Non l'environement:
IMDG - Marine pollutant: No IATA/ICAO - Dangereux pour l'environement:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	Non applicable.
IMDG - Ems:	Non applicable.
IATA/ICAO - PAX:	Non applicable.
IATA/ICAO - CAO	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC



Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de R22: Nocif en cas d'ingestion.

R34: Provoque des brûlures.

R38: Irritant pour la peau.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par

ingestion.

*Explication des mentions

de danger:

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions

oculaires graves.

H332: Nocif par inhalation.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.